



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 5 février 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux ainsi qu'Alain Paquin formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Steve Robitaille.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette est absent.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Amendement – résolution 12947-09-05 – Calendrier des séances ordinaires 2024
 - 4.2 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle
 - 4.3 Autorisation de signature - Entente Coopérative de Santé Lac Champlain
- 5 FINANCES
 - 5.1 Affectation – fonds réservé redevances résiduelles
 - 5.2 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (5e version)
 - 5.3 Dépôt - liste des contrats de plus de 25 000 \$
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – janvier 2024
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de félicitations - pompiers
 - 7.2 Autorisation – signature entente Croix-Rouge 2024
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Engagement pour l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Demande d'aide financière – Coopérative de santé du Lac Champlain – campagne de vaccination contre la grippe
 - 9.2 Autorisation de transfert – aide financière – S.I.T.E. du Lac Champlain
 - 9.3 Demande de commandite - Course Color me run - Saint-Sébastien



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



9.4 Demande de commandite – collation des grades Massey Vanier High School

9.5 Demande de fond - Loisirs de Venise en Québec - Événement pour les jeunes

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Autorisation – fermeture de la 16e Avenue Ouest et de la 14e Avenue Ouest

10.2 Octroi de contrat - Les Entretiens Archambault

10.3 Octroi de contrat - ARP Services Techniques Inc.

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption – Règlement n°311-2007-7 – Règlement relatif au Plan d'urbanisme n°311-2007

11.2 Adoption - règlement 497-2024 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2024

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de janvier 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13072-02-05 **2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13073-02-05 **3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13074-02-05 **4.1** Amendement – résolution 12947-09-05 – Calendrier des séances ordinaires 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 12947-09-05 ;

DE REMPLACER la séance du lundi 4 mars 2024 par le mardi 5 mars 2024.

4.2 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2023 portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

13075-02-05 4.3 Autorisation de signature - Entente Coopérative de Santé Lac Champlain

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du lac Champlain doit augmenter l'étendue de ses services pour répondre aux besoins de la population ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du lac Champlain souhaite demeurer dans la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière octroyée par la Municipalité va permettre à la Coopérative de santé du lac Champlain de demeurer au même endroit pour les 12 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du lac Champlain est un service essentiel pour la population de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que Coopérative de santé du lac Champlain met en place plusieurs initiatives pour la population locale ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Santé Lac Champlain doit procéder à des améliorations locatives importantes pour maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Santé Lac Champlain a besoin de financement pour maintenir ses opérations ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire à signer l'entente entre la Municipalité de Venise-en-Québec et la Coopérative de Santé Lac Champlain ;

D'ACCORDER une aide financière de 25 000 \$ par année sur une période de 5 ans maximum pour maintenir les opérations de la Coopérative de Santé Lac Champlain à la Municipalité de Venise-en-Québec conformément à l'entente en vigueur.

5 FINANCES

13076-02-05 5.1 Affectation – fonds réservé redevances résiduelles



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'un fonds réservé pour les redevances résiduelles ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2023, une somme de 26 567 \$ a été reçue ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER 26 567 \$ provenant des subventions de matières résiduelles vers le fonds réservé redevances résiduelles.

13077-02-05 5.2 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (5e version)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5.3 Dépôt - liste des contrats de plus de 25 000 \$

ATTENDU que stipulé à l'article 961.4 (2°) du code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur doit être déposée au conseil ;

Le directeur général, Monsieur Lukas Bouthillier, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même cocontractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2023), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$. Le conseil prend acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ déposé par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

Cette liste est publiée sur le site internet de la Municipalité.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – janvier 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 janvier 2024.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13078-02-05 7.1 Motion de félicitations - pompiers

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Emmanuel Garand-Dubuc pour la réussite de la formation intitulée «Pompier 1 section 1 de l'É.N.P.Q.» ;

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Pascal Berger pour la réussite de la formation désincarcération ;

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Patrick Baulne pour la réussite de la formation intitulée «Pompier 1 section 2 de l'É.N.P.Q.».

13079-02-05 7.2 Autorisation – signature entente Croix-Rouge 2024

ATTENDU que les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3), la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.C-19) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1) ;

ATTENDU que la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire ;

ATTENDU que la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU que la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées (tels que définis ci-après) lors de Sinistres (tels que définis ci-après); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tel que défini ci-après) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres ;

ATTENDU que les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Ville/Municipalité ;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 573 et 573.1 de cette même loi, et qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer la présente entente de la Croix-Rouge afin d'assurer les services aux sinistrés pour la période d'avril 2024 à avril 2026.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13080-02-05 8.1 Engagement pour l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

ATTENDU qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

ATTENDU que les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

ATTENDU que 98 % du territoire Montérégien est de tenure privée ;

ATTENDU que les villes et municipalités, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030 ;

ATTENDU que les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximiser afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

ATTENDU qu'il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs locaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité ;

ATTENDU que l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ne repose pas uniquement sur les municipalités et les villes, mais sur la mise en commun des forces d'un ensemble de parties prenantes de la Montérégie ;

ATTENDU que chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle ;

ATTENDU que les diverses consultations réalisées par le CRE de la Montérégie, dans le cadre *Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie*, ont mené à la priorisation des cibles :

- Cible 1 : **Aménager le territoire** en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques.
- Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la **gouvernance** de l'État.
- Cible 4 : Protéger les **espèces menacées ou vulnérables** (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec.
- Cible 2 : Amorcer la **restauration de 30 %** des écosystèmes dégradés prioritaires.
- Cible 6 : Assurer la **durabilité de l'agriculture** et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- Cible 3 : **Conserver 30 %** des milieux continentaux et marins du Québec.
- Cible 5 : Éviter l'introduction d'**espèces envahissantes exotiques** (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes :

- **Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques**, par exemple via la collaboration avec la MRC du Haut-Richelieu pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, également via son plan d'urbanisme et ses outils réglementaires qui permettent d'encadrer la biodiversité ;
- **Cible 2: Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires**, par exemple via la collaboration à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, la restauration des berges érodées et la bonification de la biodiversité sur les terrains municipaux, par exemple par des plantations ou la gestion différenciée ;
- **Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec**, par exemple par l'identification des propriétés municipales ayant un potentiel intéressant pour la biodiversité et évaluer les stratégies de protection;
- **Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation**, par exemple par ses outils réglementaires sur les espèces nuisibles et la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur des sites prioritaires;
- **Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.**

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour ses citoyens tout en respectant la capacité de supports des milieux naturels (axe 1) ;

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier et le suivi sur les actions qui visent l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

À identifier une ressource humaine au sein de votre organisation responsable des projets qui a trait à la biodiversité et à offrir une formation continue et un soutien au personnel municipal et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces objectifs (cible 9) ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



À collaborer avec les autres villes, municipalité, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030 (cibles 13 et 14) ;

À passer à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants (cible 13) ;

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 en matière de connectivité écologique et de protection du territoire (cible 1) ;

À identifier les espèces menacées ou vulnérables (EMV) présentes sur le territoire et évaluer les actions pouvant être menées pour réduire les menaces et contribuer à leur rétablissement (cibles 4) ;

À évaluer la possibilité de mettre en place un fonds pour la biodiversité ou contribuer financièrement à des programmes qui supportent des projets visant à protéger ou restaurer la biodiversité, tel qu'ALUS Montérégie (cible 12).

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

- 13081-02-05 9.1 Demande d'aide financière – Coopérative de santé du Lac Champlain – campagne de vaccination contre la grippe

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination annuelle contre la grippe organisée par la Coopérative de santé du lac Champlain ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 2 467,24 \$ pour aider le comité organisateur à tenir l'événement avec succès.

- 13082-02-05 9.2 Autorisation de transfert – aide financière – S.I.T.E. du Lac Champlain

CONSIDÉRANT que la Municipalité a délégué sa compétence en matière de gestion touristique à la Société d'initiative touristique et économique du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que des ressources financières sont requises pour assurer les opérations de l'organisme ;

Il est proposé par Steve Robitaille appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le transfert des crédits prévus au budget d'un montant de 157 169 \$ à la Société d'initiative touristique et économique du Lac Champlain.

- 13083-02-05 9.3 Demande de commandite - Course Color me run - Saint-Sébastien



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT l'organisation d'une course Color me run à la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT que les profits iront pour les sorties éducatives de l'école Capitaine Luc Fortin ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une commandite de 300 \$ pour l'organisation de l'événement.

13084-02-05 9.4 Demande de commandite – collation des grades Massey Vanier High School

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs étudiants de Venise-en-Québec graduant en juin 2024 à l'école secondaire Massey Vanier High School ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une bourse d'étude de 200 \$ qui sera remise lors de la collation des grades organisée par l'école secondaire Massey Vanier High School. Le récipiendaire devra résider dans la Municipalité et sera sélectionné par l'école secondaire Massey Vanier High School.

13085-02-05 9.5 Demande de fond - Loisirs de Venise en Québec - Événement pour les jeunes

CONSIDÉRANT une demande pour organiser un événement festif pour les jeunes au mois de juin ;

CONSIDÉRANT le succès de l'événement 2023 ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une somme de 1 000 \$ à la conseillère Mélanie Ménard pour l'organisation dudit événement.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13086-02-05 10.1 Autorisation – fermeture de la 16e Avenue Ouest et de la 14e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT les portes ouvertures du service de sécurité incendie la fin de semaine de la Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT les festivités de la Saint-Jean-Baptiste ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la fermeture de la 16e Avenue Ouest pour la circulation automobile, entre la 24e rue et la 26e rue ouest et la fermeture de la 14e Avenue ouest pour la circulation automobile, entre la Route 227 et la 24e rue ouest du 22 juin 2024 au 24 juin 2024 inclusivement.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13087-02-05 10.2 Octroi de contrat - Les Entretiens Archambault

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Entretiens Archambault a repris le déneigement des rues du secteur du Domaine Champlain depuis 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise s'est conformée au devis exigé ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise offre maintenant le déglçage des rues ;

CONSIDÉRANT que Les Entretiens Archambault offre à la Municipalité une proposition de 3 ans sans indexation ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Les Entretiens Archambault pour le déneigement du réseau routier du secteur « Domaine Champlain » au montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

13088-02-05 10.3 Octroi de contrat - ARP Services Techniques Inc.

CONSIDÉRANT les besoins les relevés techniques afin de mettre à jour les infrastructures et l'état du réseau de drainage de Venise en Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de ARP Services Techniques Inc. datée 25 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que les relevés techniques sont requis pour plusieurs projets majeurs ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès d'ARP Services Techniques Inc. pour les relevés techniques d'un montant maximal de 25 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur des services techniques à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

11 RÉGLEMENTATION

13089-02-05 11.1 Adoption – Règlement n°311-2007-7 – Règlement relatif au Plan d'urbanisme n°311-2007

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement du plan d'urbanisme n° 311-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 311-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une modification du plan d'urbanisme pour assurer sa conformité aux nouvelles dispositions prévues à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et à décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ;

CONSIDÉRANT que la présence d'une carrière en activité constitue une source de nuisances pour les résidences à proximité ;

CONSIDÉRANT qu'un « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 8 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de cette municipalité a adopté le 8 janvier 2024, le projet de règlement numéro 311-2007-7 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 29 janvier 2024 sur le projet de règlement 311-2007-7 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement n° 311-2007-7 – Règlement amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007.

13090-02-05 11.2 Adoption - règlement 497-2024 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit annuellement préparer et adopter son budget pour l'année financière suivante et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2024 s'élèvent à la somme de 6 622 326 \$ en dépense de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'imposer par règlement les taxes, compensations et tarifs pour l'année ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du projet de règlement a été donné et que celui-ci a été déposé à la séance ordinaire du 8 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 497-2024.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13091-02-05 13.1 Déboursés du mois de janvier 2024

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de janvier 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 491 576,82 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13092-02-05 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 33.

Steve Robitaille
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Steve Robitaille, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steve Robitaille
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

FOURNISSEURS	DATE	MONTANT	COMPTE
CHÈQUES			
BANQUE ROYALE DU CANADA	12-2023	13 330.33 \$	ADM-REMB. PRÊT
COPI ACTIVE	31-12-2023	408.16 \$	ADM-FOURNITURE-ENVELOPPES
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN INC	15-01-2024	120.72 \$	VOIRIE-FRAIS DÉPLACEMENT
EXPLOSIUM COMMUNICATION VISUEL	15-01-2024	431.16 \$	SSI-LETTREGE BATEAU
GARAGE RAYMOND INC.	15-01-2024	487.32 \$	SSI-VEHICULE 1043
LE GROUPE ADE	15-01-2024	5 551.71 \$	EGO-COLMATAGE
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	15-01-2024	125.79 \$	BILBIO- LIVRES
MAPLE ARMOR FIRE ALARM	15-01-2024	747.34 \$	INSPECTION PAN. FEU-C.CULTUREL
MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC.	15-01-2024	2 012.06 \$	PLAN ÉNERGITIQUE GALERIE D'ART
MISSION COMMUNICATIONS	15-01-2024	7 061.99 \$	EGO-ABON. STATIONS
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN	15-01-2024	161.98 \$	EGO-PP3
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	15-01-2024	262.47 \$	VOIRIE-MONTÉE ROY
PUBLILUX INC.	15-01-2024	57.43 \$	ADM-ABON-WEB
PUROLATOR FREIGHT	15-01-2024	250.45 \$	VOIRIE-ENVOIE
CRÉDIT-BAIL RCAP LEASING	15-01-2024	931.30 \$	ADM-PRÊT PHOTOCOPIEUR
R. COURCHESNE ENTRETIEN	15-01-2024	5 346.34 \$	VOIRIE-ENT PELOUSE
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE	15-01-2024	29.44 \$	VIGNETTES
SHELLEX GROUPE CONSEIL	15-01-2024	4 656.49 \$	VOIRIE-PLAN MTQ
PAOLETTI RENE, D'ARAGON LORRAINE	15-01-2024	17 333.00 \$	ADM-REMB ERREUR DE PAIEMENT
RYAN NATALIE	15-01-2024	150.00 \$	ADM-REMB ACT SPORT
CAMPBELL MARTHE	15-01-2024	638.00 \$	REMB-LOCATION AUTOBUS
L'A.P.A.M.	26-01-2024	795.00 \$	SSI-COTISATION 2024
AQUASPHERA CONSEIL INC	26-01-2024	4 179.63 \$	EGO-RELEVÉ HYDROLOGIQUE
BUROPRO	26-01-2024	819.96 \$	C-CULTUREL - CHAISES
CLR COMMUNICATION PLUS	26-01-2024	684.05 \$	SSI- BATTERIE-CHARGEUR
EXO TACTIK SUPPORT AÉRIEN	26-01-2024	2 586.94 \$	RELEVÉ FRONE COUR D'EAU
LE GROUPE ADE	26-01-2024	11 147.71 \$	VOIRIE-COLMATAGE RÉSEAU
LIBRAIRIE LARICO INC.	26-01-2024	1 008.24 \$	BILBIO- LIVRES
MAISON HINA	26-01-2024	500.00 \$	ADM-CONTRIBUTION 2024
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ	26-01-2024	1 502.26 \$	ADM-ABONNEMENT
MONTY & ASSOCIÉ ARCHITECT	26-01-2024	13 797.00 \$	VOIRIE-HON GARAGE PLAN
MOTO SPORT G&L	26-01-2024	425.41 \$	SSI-SOUFFLEUR EXT FUMÉE
MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	26-01-2024	208.84 \$	PETITE CAISSE
RÉGIE INT. D'INCENDIE MT-ST-GREGOIRE-STE-BRIGITHE	26-01-2024	2 124.00 \$	SSI-PRÉVENTIONNISTE
ROCHELEAU ET FILS	26-01-2024	1 025.26 \$	VOIRIE-CONTENEUR
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	26-01-2024	27 353.00 \$	TRANS. ADAPTÉ
		128 250.78 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
HYDRO QUÉBEC	30-12-2023	148.45 \$	EGO-PP7
AMILIA	31-12-2023	229.55 \$	ADM-TRANSACTION ENLIGNE
BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	09-01-2024	1 778.43 \$	ADM-SERVICES JURIDIQUES
CHOINIÈRE & MORIN INC.	12-01-2024	30 669.58 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT RUES
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	12-01-2024	2 752.96 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT COURS
DESJARDINS	02-01-2024	150.00 \$	ADM-FRAIS BANCAIRE
HYDRO QUÉBEC	08-01-2024	2 170.29 \$	ÉLECTRICITÉ-DIVERS
JEAN-FRANCOIS BEAUDIN	18-01-2024	703.65 \$	VOIRIE-VÊTEMENT
PROANIMA	15-01-2024	1 446.08 \$	URB-SERVICE ANIMALIER
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	17-01-2024	9 628.34 \$	ADM-VOIRIE-SSI
HYDRO QUÉBEC	15-01-2024	1 563.62 \$	USINE
ARTICLES PROMO D. DUPUIS	15-01-2024	637.14 \$	SSI-VETEMENT
BÉLANGER SAUVÉ	15-01-2024	713.99 \$	ADM-SERVICES JURIDIQUES
BORDO, LANA	15-01-2024	1 060.80 \$	ADM-CONCIERGE
CANCOPPAS QUÉBEC LIMITED	15-01-2024	6 063.18 \$	TÉLÉMÉTRIE
BENEVA	15-01-2024	2 580.00 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	15-01-2024	3 369.83 \$	PARCS R-AMONT/BASE PLEIN AIR
DOTEMTEX RECHERCHE DE CADRE	15-01-2024	106.36 \$	VOIRIE-TPUBLIC
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	15-01-2024	1 954.58 \$	SSI-INSP VEHICULES
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-01-2024	4 647.28 \$	CONCIERGERIE
EUROFINS / ENVIRONEX	15-01-2024	1 115.84 \$	ANALYSES EAUX USÉES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	15-01-2024	3 770.75 \$	ADM-HONO-EMPL TP
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	15-01-2024	360.55 \$	VOIRIE-HINO
G.E.S.T.I.M. INC.	15-01-2024	1 167.70 \$	URB-HONORAIRES
L'HOMME ET FILS ENR	15-01-2024	1 378.13 \$	VOIRIE-H-VILLE
HYDRO QUÉBEC	12-01-2024	2 532.10 \$	LUMINAIRES
ICIMÉDIA INC.	15-01-2024	477.15 \$	AVIS PUBLIC



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



MARCHÉ VENISE	15-01-2024	238.22 \$	ÉPICERIE
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-01-2024	1 966.74 \$	SSI-POMPIER 1/BACS
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	15-01-2024	1 434.61 \$	SSI-ENTRAIDE
NETTOYEUR MARTIN	15-01-2024	551.00 \$	ADM-TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	15-01-2024	1 055.47 \$	ADM-FOURNITURES
PITNEY BOWES	15-01-2024	578.63 \$	ADM-TIMBRES
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	15-01-2024	4 599.01 \$	ADM-HON COMPTABLE
SANIBERT	15-01-2024	114.98 \$	TOILETTE-SENTIER
SUPER SOIR	15-01-2024	3 875.62 \$	VOIRIE-SSI-CARBURANT
TETRA TECH QI INC.	15-01-2024	8 766.85 \$	HONORAIRE
THIBAUT & ASSOCIÉS	15-01-2024	863.46 \$	SSI-INSP VEHICULES
VOX AVOCATS INC.	15-01-2024	6 814.78 \$	ADM-HONORAIRES
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-01-2024	34 371.60 \$	ADM-QUOTE-PART
HYDRO QUÉBEC	17-01-2024	1 085.54 \$	ELEC-MARCHÉ PUBLIC
ADGMQ	26-01-2024	875.00 \$	ADM-COTISATION 2024
ADMQ	26-01-2024	1 717.54 \$	ADM-COTISATION 2024
AQUA DATA INC.	26-01-2024	4 470.23 \$	INSPECTION BORNES FONTAINES
ARP SERVICES TECHNIQUES INC.	26-01-2024	8 818.58 \$	HONORAIRE-COURS D'EAU
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	26-01-2024	3 541.23 \$	HONORAIRES URB
BÉLANGER SAUVÉ	26-01-2024	342.71 \$	HONORAIRES URB
BOUTHILLIER LUKAS	26-01-2024	661.16 \$	COTISATION CPA
CANCOPPAS QUÉBEC LIMITED	26-01-2024	4 180.96 \$	SSI-SONDE
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	26-01-2024	728.20 \$	COMPTEUR 1"
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	26-01-2024	3 055.05 \$	ADM-DOTATION-COTISATION
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	26-01-2024	2 764.36 \$	SSI-DODGE
GROUPE SYNERGIS INC.	26-01-2024	2 874.38 \$	PP5
HONEYWELL VALCAN	26-01-2024	240.30 \$	SSI-INSPECTION
HYDRO QUÉBEC	26-01-2024	4 404.75 \$	ÉLECTRICITÉ-DIVERS
IHR-INFORMATIQUE	26-01-2024	103.48 \$	ADM-INFORMATIQUE
JLD-LAGUÉ	26-01-2024	221.80 \$	VOIRIE-ACCESSOIRES
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	26-01-2024	111.59 \$	SSI-FORMATIO
NETTOYEUR MARTIN	26-01-2024	275.50 \$	ADM- ENT TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	26-01-2024	75.87 \$	ADM-FOURNITURES
PG SOLUTIONS	26-01-2024	235.70 \$	URB- CARTE
POMPEX INC	26-01-2024	2 701.91 \$	EGO-PP3
ROYAL PYROTECHNIE INC.	26-01-2024	5 748.75 \$	LOISIRS-FEUX D'ARTIFICE
TÉLUS	26-01-2024	105.07 \$	CELLULAIRES
TENAQUIP	26-01-2024	292.33 \$	VOIRIE-GANTS
TETRA TECH QI INC.	26-01-2024	7 973.53 \$	ADM-HONORAIRES
UNI-SELECT CANADA INC.	26-01-2024	252.68 \$	VOIRIE-ACCESSOIRES
		206 265.50 \$	
	Totaux	334 516.28 \$	
	Salaires	156 239.45 \$	
	Frais annuel	821.09 \$	
	Grand-totaux	491 576.82 \$	